

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Ville de Narbonne
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département
DE L'AUDE

Arrondissement
De NARBONNE

COMMUNE
DE NARBONNE

Le 8 juin 2023, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du vendredi 02 juin 2023

Sous la présidence de M. Didier MOULY

Présents :

M. Didier MOULY, Mme Christine DAUZATS, Mme Michelle MALLARD, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, M Patrick BARDY, Mme Virginie BIROCHEAU, Mme Anne-Marie BONNERY, M. Michel DE BRAQUILANGES, Mme Anne-Marie GUITARD, Mme Catherine HAUSER, Mme Monique PIERRE, M. Jean-Claude PUCHE

Absents :

Mme Nathalie HUYNH-VAN

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christel MACE

OBJET : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

Selon l'article L.311 – 7 du Code de l'action sociale et des familles et le décret n°2003-1095 du 14 novembre 2003, le règlement de fonctionnement est un outil permettant la connaissance de l'organisation de l'institution et la définition des droits et des devoirs de l'usager-citoyen.

Le règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie, les obligations et les devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement ou du service a été approuvé en Conseil d'Administration du 16 décembre 2020.

Il est révisé chaque fois que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans.

Compte tenu des besoins d'actualiser le règlement, il est proposé d'approuver le règlement de fonctionnement joint en annexe et son application.

- 12 voix « Pour »

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire par
Publication le : 23/06/2023
Réception par la sous-préfecture
de Narbonne, le : 21/06/2023
(si transmission prévue par les textes)
Pour le Président du CCAS
de Narbonne et par délégation



Maitre Didier MOULY
Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne
Président du CCAS

Date de publication
sur Internet : •

23 JUIN 2023